

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 14 avril (14/04/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 08 avril, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, Mme Jessie COTTINET, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme POUGNAND (représenté par Monsieur Luc PORTES), **Adjoint**,

Mme Danièle PAPUGA (représentée par Monsieur Pierre PUCHOUAU), M. Robert POMAREDE (représenté par Madame Stéphanie GAYET), M. Jean-Christophe THIERS (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), M. Frédéric GENRIES (représenté par Madame Jessie COTTINET), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Madame Claudine MATALA), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Robert DUPARC (représenté par Monsieur Ignace VELA), Mme Marie CAVALIE (représentée par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur SEGARD est nommé secrétaire de séance.

POLITIQUE DE LA VILLE

33 – 14 avril 2022

33. Jardins Familiaux de Moissac : Approbation du Règlement Intérieur, de la convention et de la redevance

Rapporteur : Madame MATALA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de ville Moissac 2015-2020 signé le 10 juillet 2015,

Vu la délibération 44 sur la création des jardins familiaux et la demande de subvention du 23 septembre 2021,

Considérant la demande des habitants après la mise en place d'un premier jardin chemin de Rhodes et la nécessité de proposer de nouveaux jardins accessibles à pied depuis le quartier du Sarlac.

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un règlement intérieur, de fixer une redevance annuelle de location et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'une parcelle entre chaque utilisateur jardinier et la commune.

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet à l'approbation des membres du conseil municipal :

- le règlement intérieur des jardins familiaux pour les 22 parcelles communales situées cadastralement au CO 401 et les 15 parcelles communales situées cadastralement au CR 109 et CR 111 ;
- le montant de la redevance annuelle conformément au tarif énoncé dans le catalogue des tarifs ;
- la convention de mise à disposition d'une parcelle entre le jardinier et la commune.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE les termes du présent règlement,

FIXE le montant de la redevance annuelle dans le catalogue des tarifs,

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite convention.

Pour copie conforme
Moissac le 15 avril 2022

Le Maire

Romain LOPEZ



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :